# LOGOSTG

# Ecole Saint-Georges

# 6 rue du Capitaine Dessemond

13007 Marseille

Tél. : 04.91.52.78.34

Fax : 04.91.59.37.42

Mail : STGEORGES13.DIR@wanadoo.fr

Site de l’école : www.ecole-saint-georges.org

**REGLEMENT INTERIEUR**

 HORAIRES (Année 2018-2019)

7 h 45 Ouverture des portes

8 h 30 Début de la classe pour tous les élèves Attention fermeture définitive des portes à 8 h 30

11 h 15 Sortie des maternelles externes

11 h 30 Sortie des primaires externes

11 h 30 à 13 h 30 Pause déjeuner

13 h 25 Ouverture des portes pour les externes.

13 h 30 à 16 h 45 Classe.

16 h 30 Sortie de la classe de petite et moyenne section maternelle.

16 h 30 à 17 h 55 Garderies surveillées petite et moyenne section

 Sortie porte du bas :

16 h 35 MS/GS

16 h 40 CP/CE1

16 h 45 CE1/CE2

16 h 50 CM1/CM2 et PS/MS

17 h 00 à 17 h 55 Garderies surveillées et étude surveillée.

17 h 30 Ouverture et fermeture de porte.

18 h 00 Fermeture des portes

**VIE DE L’ECOLE**

**Des retards répétés** gênent tout le monde :

L’enfant, les parents, les maîtresses et les autres élèves.

L’école est fermée aux externes de 11 h 30 à 13 h 25.

L’école ferme ses portes à 8 h 30. Les enfants retardataires ne seront pas accueillis dans leurs classes après 8 h 30 sauf cas exceptionnel et si les parents ont prévenu par téléphone ou par mail.

**A partir de trois retards dans le mois les enfants ne seront pas accueillis dans l’école pour la demi-journée.**

Et dans le respect de chacun :

 - **ne pas stationner dans les couloirs et dans la cantine**.

- récupérer votre enfant rapidement

 Les absences répétées et injustifiées seront signalées auprès de la Direction Académique.

 **Les parents viennent chercher leurs enfants avant 18 h, heure de fermeture de l’école.**

**Tout problème relationnel entre les enfants sera réglé uniquement par l’équipe éducative.**

**Il est interdit aux parents d’interpeler un enfant dans l’école et d’entrer sur la cour de récréation.**

 L’équipe enseignante se réserve le droit d’exclure de sa classe un enfant trop indiscipliné qui perturbe la vie de ses camarades.

Les notions de respect, de tolérance et de confiance sont prioritaires dans toutes relations.

**Une famille qui ne respecterait pas l’équipe pédagogique, le règlement de l’école et le projet**

**éducatif ne sera pas réinscrite l’année suivante.**

 Les sorties et les activités culturelles ou sportives **sont obligatoires.**

Elles sont pédagogiques et entrent dans la vie scolaire de la classe et de l’enfant.

Un enfant sous antibiotiques est un enfant malade, au repos à la maison. Les médicaments ne sont pas

acceptés à l’école. Un mail nous avertira de la durée de son absence ou éventuellement un message sur le

répondeur de l’école.

 - Penser au certificat médical d’arrêt de « travail ».

 - Après certaines maladies un certificat de non contagion est exigible.

 - Pour toutes absences, quel qu’en soit le motif, les parents rédigeront un mot d’excuse sur

le cahier d’informations ou un mail.

 - Toutes les correspondances entre école et famille se feront par mail ou par le cahier

 de liaison.

 Une tenue correcte ; adaptée à la vie de l’école et pratique est exigée. Pour la sécurité, les chaussures

 ouvertes à l’arrière restent réservées à la plage (tongs, sabots…).

Pas de vernis sur les ongles, pas de grosses boucles d’oreilles pour les filles.

Pas de boucles d’oreilles pour les garçons.

 L’équipe souhaite réserver la dégustation des bonbons aux goûters d’anniversaires et aux partages prévus en classe. Les chewing-gums et sucettes sont **formellement** **interdits**.

**L’accès de l’école est interdit aux chiens même en laisse.**

**Il est formellement interdit de fumer dans l’enceinte de l’école (y compris dans la cour de l’école)**

Bonne année scolaire L’équipe

Lu et approuvé le ……………………………

Signatures des deux parents